

l'aviation civile internationale. S'étant fait dès l'origine, le promoteur d'un tel instrument, le Canada ne peut qu'encourager son adoption en février prochain.

Le rapport de l'OMI annonce la tenue à Rome du 1er au 10 mars 1988 d'une autre conférence diplomatique, préparée par un Comité spécial de l'OMI suite à une initiative de l'Autriche, de l'Egypte et de l'Italie et visant celle-là à l'adoption d'un projet de convention sur la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime et d'un projet de protocole connexe. Ayant participé activement aux travaux qui ont mené à l'élaboration de ces instruments, le Canada souhaite vivement leur adoption par les conférences diplomatiques en question et ne ménagera aucun effort pour contribuer à leur succès.

Les efforts de l'OACI et de l'OMI illustrent le type de mesures utiles que peut prendre la communauté internationale pour renforcer le droit. La Déclaration sur le terrorisme, faite le 9 juin 1987 au Sommet des sept pays industrialisés à Venise, et particulièrement son appendice, transmis à l'époque à l'Assemblée générale et au Conseil de Sécurité (A/42/336 et S/18913) tombent également dans cette catégorie. De toute évidence, le problème du terrorisme continue à susciter une préoccupation profonde de la part des Etats, comme en témoigne par exemple le communiqué final de la Conférence des Etats Membres du Commonwealth qui vient de se tenir à Vancouver.

C'est donc sur cet arrière-plan de réalisations à préserver et d'efforts à poursuivre que nous sommes aujourd'hui saisis d'une nouvelle proposition au titre de l'examen du point de notre ordre du jour concernant le terrorisme. Cette proposition a été présentée hier en plénière par le distingué représentant permanent de la Jamahiriya arabe de Libye au nom du groupe des pays arabes, et est contenue en particulier au document A/42/193 du 17 août émis par la République arabe syrienne. Cette proposition vise la convocation d'une conférence internationale qui serait chargée de définir le terrorisme et de le différencier des luttes de libération nationale. Si nous avons bien compris la présentation qui en a été faite hier, cette conférence serait précédée de la reprise des travaux du Comité du terrorisme international aux fins de la préparer. La délégation canadienne a procédé à un examen attentif de cette proposition, afin de déterminer si son acceptation serait susceptible de déboucher sur un exercice fructueux. Cet examen, M. le Président, nous a amenés à éprouver de sérieux doutes quant à l'utilité d'une telle initiative. Peut-être n'est-il pas inutile d'en expliquer ici les raisons.